



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 12 DECEMBRE 2024 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET :** D19 - Admissions en non-valeur 2024 - Créances irrécouvrables et créances éteintes

**Date de convocation :** ..... 6 décembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** ..... 29

**Nombre de présents :** ..... 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir :** ..... 3

Marylène JAUNEAU à Jocelyne PELETTE ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Julien SARRAZIN à Cyril CHAPPET

**Absents excusés :** ..... 5

Houria LADJAL ; Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET ; Pierre-Michel MARCH

**Présidente de séance :** Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance :** Gaëlle TANGUY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## D19 - Admissions en non-valeur 2024 Créances irrécouvrables et créances éteintes

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu les demandes du Service de gestion comptable du 22 octobre 2024, d'admettre en non-valeur un certain nombre de titres de recettes sur le budget principal de la Ville pour les années 2015, 2019, 2021, 2022 et 2023.

Considérant les titres suivants :

Compte	Année concernée	Numéro de titres	Cause	Montant admis
6541.01	2019	177-1	Poursuite sans effet	195,00 €
	2021	780-1	Somme inférieure au seuil de poursuite	0,20 €
	2022	84-1	Poursuite sans effet	53,50 €
	2022	458-1	Poursuite sans effet	53,50 €
	2022	1154-1	Poursuite sans effet	286,50 €
	2022	624-1	Poursuite sans effet	19,50 €
	2023	806-1	Poursuite sans effet	55,10 €
	<b>Sous-total</b>			<b>663,30 €</b>
6542.01	2015	706400000031-1	Clôture insuffisante d'actifs	2 047,00 €
	2015	706400000049-1		2 100,00 €
	2021	919-1		90,00 €
		<b>Sous-total</b>		<b>4 237,00 €</b>
<b>Total</b>				<b>4 900,30 €</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal de la Ville au chapitre 65.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'admettre en non-valeur les titres susmentionnés et de les imputer :
  - o au compte 6541.01 « créances admises en non-valeur » pour 663,30 €
  - o au compte 6542.01 « créances éteintes » pour 4 237,00 €.
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Le Conseil municipal, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.